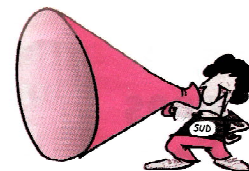


## Loi travail II

### Attaques contre les salarié-e-s du public et du privé



Les mauvaises nouvelles s'accumulent. En dépit de la mise en scène de concertation, sans qu'aucune des mesures précises ne soit dévoilée, la loi travail 2 apparaît comme la promesse de l'attaque la plus violente contre le monde du travail, celle qui fait dire à Gattaz, patron des patrons qu'il est « sur un petit nuage ».

Les choses ne s'arrêtent pas là. Pas de concertation avec les fonctionnaires sur le gel du point d'indice, le rétablissement d'un jour de carence, les 120 000 suppressions d'emplois notamment.

Encore 67 000 jeunes en attente d'inscription à l'université, le budget des aides au logement amputé, alors que les plus riches vont gagner des millions avec la baisse de leur impôt sur la fortune.



Le résultat de telles politiques, nous le connaissons car les mêmes mesures produisent leurs effets dans d'autres pays :

- en Allemagne où les lois Hartz ont créé des travailleurs et surtout des travailleuses pauvres en grande quantité, et des retraité-es au travail ...
- en Grèce et en Espagne où les coupes budgétaires réduisent les services publics à peau de chagrin, et où les protections collectives du droit du travail ont été en grandes partie supprimées. Là aussi pauvreté et détresse sociale.

Nous voulons renforcer les protections et les droits de ceux et celles qui travaillent dans le privé comme dans le public, défendre le droit au logement, à l'éducation et à la santé, augmenter les salaires et réduire le temps de travail, défendre les libertés publiques et individuelles.

Pas convaincu-e-s ?

- Pour « les extrêmes », Solidaires a concocté une brochure explicative (20 pages) :  
[https://solidaires.org/IMG/pdf/brochure\\_macron\\_solidaires-2.pdf](https://solidaires.org/IMG/pdf/brochure_macron_solidaires-2.pdf)
- Pour « les cyniques », Solidaires a mijoté un 4 pages :  
<https://solidaires.org/IMG/pdf/2017-07-loi-travail-xxl-def.pdf>
- Et pour « les fainéants », il y a les vidéos du SAF (Syndicat des Avocats de France) :  
[https://www.youtube.com/playlist?list=PL3rtD4wZLO110eO17MN9UjoSQwm47Q\\_Kc](https://www.youtube.com/playlist?list=PL3rtD4wZLO110eO17MN9UjoSQwm47Q_Kc)

(merci à SUD éducation 49 pour leur édito)

## **Temps de travail dans le second degré :**

### **Face à l'explosion du temps de travail, mobilisons-nous !**

Avec la réforme du collège et des cycles, les réunions se multiplient. Et elles s'ajoutent à un temps de travail qui dépasse déjà 40 heures par semaine (selon l'exploitation statistique de l'enquête Emploi du temps réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l'Insee, en France métropolitaine et dans les DOM).

A cela vient s'ajouter le projet ministériel de refonte totale des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), qui propose des modalités d'évaluation particulièrement inquiétantes (mobilisation du personnel de direction ; nouvelles fiches d'évaluation avec des items tels que « Contribuer à l'action de la communauté éducative », « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel »...) car elles incitent les personnels à adopter une logique individuelle menant à la compétition ou à la culpabilisation.

Quant au décret ORS (Obligations Réglementaires de Service, Décret n° 2014-940 du 20 août 2014) il institutionnalise un certain nombre de missions obligatoires, dont les chef-fes d'établissement se saisissent pour imposer une charge de travail plus lourde aux personnels.

Il est important de bien connaître les textes : toutes les missions et toutes les réunions ne peuvent pas nous être imposées.

Vous trouverez, avec le lien ci-dessous, le document complet aux formats PDF.

<http://www.sudeducation.org/Temps-de-travail-dans-le-second.html>

### **SUD Education revendique :**

- La réduction du temps de travail (32 heures hebdomadaire, sans perte de salaire ni flexibilité, qui doivent se décliner par la diminution des obligations de service pour les catégories qui, comme les enseignant-es, n'ont pas bénéficié des lois sur les 39 ou sur les 35 heures ;
- L'amélioration des conditions de travail, en commençant par la réduction du nombre d'élèves par classe et la définition légale de seuils maximums pour les groupes, la prise en compte par l'employeur de la dimension du travail, de la pénibilité ;
- La compensation par des réductions de service des tâches supplémentaires et de la pénibilité liées à certaines fonctions et à certains postes de travail, plutôt que par des indemnités.

### **Luttons pour faire respecter nos droits !**

### **Luttons pour la diminution de notre temps de travail !**

## **Plan social à l'Éducation Nationale**

### **Licenciement massif des personnels en contrat aidé dans les écoles, les lycées et les collèges**

Aux emplois aidés s'ajoute le recrutement de plus en plus important de personnels sous un statut encore plus précaire que celui des CAE-CUI, les « Services Civiques » comme l'a annoncé M. Blanquer.

Les emplois aidés restants dans l'Éducation Nationale sont destinés, selon le gouvernement, à « assurer l'accompagnement des enfants handicapés ». En attendant, des milliers d'enfants, à chaque rentrée, attendent de pouvoir être aidés car l'administration n'y consacre pas les moyens nécessaires. Les collègues assistant les personnels chargés de direction, chargés des BCD dans les écoles primaires, affecté-e-s à la vie scolaire dans les établissements du second degré constatent sur tout le territoire que leur contrat de travail n'est pas renouvelé.

Il s'agit d'un vaste plan de licenciement qui ne dit pas son nom : des milliers de personnels, après avoir subi des conditions de travail déplorables (temps partiel subi, multiplicité des tâches, absence de reconnaissance, de formation et salaire au rabais) sont remerciés parce qu'un Président de la République estime qu'ils et elles coûtent trop cher. Ces personnels (AED, CUI-CAE, services civiques) assurent pourtant des missions essentielles.

**SUD éducation revendique le réemploi des personnels qui effectuent ces missions sous un statut de titulaire qui les protège, assure leur stabilité dans les équipes ainsi qu'un véritable droit à la formation.**

## **L'école en ligne de mire**

Dans le 1er degré, la gestion des 12 élèves par classe est d'ores et déjà une farce : moyens en personnels insuffisants, bâtiments inadaptés, remise en cause des PDMQC supposés compenser la fin des RASED. Le ministre désire imposer ses conceptions pédagogiques rétrogrades, notamment sur la lecture.

Dans le 2nd degré, la pire des réformes récentes est conservée et l'autonomie des établissements est accentuée. Le ministre veut donner le pouvoir de recrutement aux chef-fe-s d'établissement et prépare la remise en cause du bac et du droit aux études supérieures.

Dans le supérieur, le ministère prépare la sélection à l'entrée de l'Université pour masquer son refus de mettre les moyens nécessaires.

Enfin, l'école s'était vue promettre le maintien des emplois CUI par la Ministre du Travail. Il n'en est rien : les licenciements de fait sont massifs en cette rentrée.

Organisons-nous en AG, en réunion d'informations syndicales ... Résistons à ce projet d'école néolibéral et réactionnaire !

## Attaques contre les salarié-e-s du public et du privé

*Les salaires et les emplois publics sont dans le collimateur !*

Le gouvernement prévoit 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires en cinq ans. Les salaires sont de nouveau gelés : le gouvernement annule les augmentations prévues du point d'indice alors que se profile une hausse de la CSG. Chez les enseignant-e-s de CP et CE1, la prime annuelle de 3 000 euros promise par le candidat Macron en REP+ est repoussée sine die. La journée de carence en cas de maladie est ré-instaurée, dans la droite ligne du sarkozysme. Nos rémunérations, nos conditions de vie et de travail vont nettement se dégrader sans une mobilisation massive pour stopper ces projets, qui préfigurent une remise en cause des statuts.

### Le projet libéral de Macron touche la société dans son ensemble

Son projet le plus emblématique est la réforme du code du travail par ordonnances. L'enjeu : démunir encore un peu plus les salarié-e-s face à leur patron. Le projet de loi travail 2 vise à plafonner les indemnités de licenciement qu'un-e salarié-e peut percevoir devant le conseil de prud'hommes. Cette mesure, réclamée depuis des années par le Medef, permettra au patron de savoir à l'avance combien lui coûtera un licenciement illégal, c'est bien pratique ! Le projet d'ordonnances prévoit également la généralisation du « CDI de projet » déjà connu dans le BTP. C'est un contrat qui dure tant que dure le projet. Quand la mission est achevée, le patron peut jeter les salarié-e-s sans indemnités de licenciement.

Le gouvernement attaque sur tous les fronts. Alors qu'il annonce déjà une nouvelle réforme des retraites, les grèves public/privé du 12 et du 21 septembre doivent être le point de départ d'un vaste mouvement d'ensemble pour mettre un coup d'arrêt à cette offensive ultra-libérale.

### Agenda

#### Les AG de SUD éducation 44 :

- ▶ lundi 2 octobre 2017, à 19 h, à Nantes
- ▶ mercredi 15 novembre 2017, à 19 h, à Nantes
- ▶ lundi 27 novembre 2017, à 19 h, à Nantes
- ▶ lundi 18 décembre 2017, à 19 h, à Nantes
- ▶ mercredi 24 janvier 2018, à 19 h, à Nantes
- ▶ lundi 19 février 2018, à 19 h, à Nantes

## ► Coin lecture



**L'école du peuple**, la nouvelle livraison signée Véronique Decker, de la collection N'Autre école, confirme le succès déjà rencontré par son précédent livre **Trop Classe !**

Le livre est salué dans la presse et Véronique a été sollicitée par différents médias pour apporter son regard différent et combatif sur cette rentrée et sur l'école en général.

<http://www.questionsdeclasses.org/?Une-rentree-sous-le-signes-de-L-ecole-du-peuple>

## ► Contre les évaluations nationales

Le ministère a décidé d'imposer le retour d'évaluations nationales, en septembre pour les CP et en novembre pour les 6ème.

Ces évaluations nationales ne constituent pas un outil professionnel pour la classe et ne sont pas au service de la réduction des difficultés scolaires. Elles seront utilisées pour contrôler le travail des enseignant-e-s, sur la base d'objectifs purement quantitatifs. Ce « pilotage par les chiffres » vise à mettre toujours plus en concurrence les écoles, les enseignant-e-s et les élèves. Il s'inscrit dans un projet de transformation de l'éducation en un vaste marché. Ces évaluations préparent la mise au pas réactionnaire de l'école que programment Macron et Blanquer, sur les méthodes et les programmes. Elles sont à l'opposé de nos aspirations, de nos convictions éducatives et de nos missions professionnelles.

SUD éducation réaffirme son refus catégorique de ces évaluations nationales, invite les équipes pédagogiques à débattre des moyens de leur résister et œuvre à un appel intersyndical au boycott.



## A REnvoyer A SUD ÉDUCATION

### Adhésion

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Post : ..... Ville : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Etablissement d'exercice : .....

Fonction (certifié, instit, Atoss...): .....

A ....., le.....

Signature :

Renvoyer à SUD éducation 44 :

La cotisation (voir grille ci-dessous) peut être fractionnée en 1, 2 ou 3 versements. Faire autant de chèques que de versements. Ils seront encaissés à trois mois d'intervalle. Chèques à l'ordre de SUD éducation 44.

### Cotisations 2017-2018

Salaire mensuel net	Cotisation annuelle	Cotis en 2 fois	Cotis en 3 fois
- de 600 €	10 €	5,00 €	3,33 €
+ de 600 €	15 €	7,50 €	5,00 €
+ de 700 €	27 €	13,50 €	9,00 €
+ de 800 €	39 €	19,50 €	13,00 €
+ de 900 €	51 €	25,50 €	17,00 €
+ de 1 000 €	63 €	31,50 €	21,00 €
+ de 1 100 €	75 €	37,50 €	25,00 €
+ de 1 200 €	87 €	43,50 €	29,00 €
+ de 1 300 €	99 €	49,50 €	33,00 €
+ de 1 400 €	111 €	55,50 €	37,00 €
+ de 1 500 €	123 €	61,50 €	41,00 €
+ de 1 600 €	135 €	67,50 €	45,00 €
+ de 1 700 €	147 €	73,50 €	49,00 €
+ de 1 800 €	161 €	80,50 €	53,67 €
+ de 1 900 €	175 €	87,50 €	58,33 €
+ de 2 000 €	189 €	94,50 €	63,00 €
+ de 2 100 €	203 €	101,50 €	67,67 €
+ de 2 200 €	219 €	109,50 €	73,00 €
+ de 2 300 €	235 €	117,50 €	78,33 €
+ de 2 400 €	251 €	125,50 €	83,67 €
+ de 2 500 €	271 €	135,50 €	90,33 €
+ de 2 600 €	291 €	145,50 €	97,00 €
+ de 2 800 €	316 €	158,00 €	105,33 €
+ de 3 000 €	341 €	170,50 €	113,67 €

Salaires supérieurs à 3200 €, ajouter 25 € par tranche de 200 €.

Imprimé par nos soins.

Directrice de la publication : Louise Gury

Prix : 2 euros - Abonnement : 15 euros

CPPAP : N° 0522 S 05289 - ISSN : N° 1276-1834

# Cap au Sud

Bulletin d'information de  
SUD Éducation Pays-de-Loire

n° 86

## [ Sommaire ]

- p. 1 Edito : Loi Travail 2
- p. 2 Temps de travail dans le 2nd degré  
Plan social à l'Éducation nationale
- p. 3 Attaques contre les salariéEs du public et du privé  
Agenda - Coin lecture - Contre les évaluations nationales
- p. 4 Adhésion et contact

Dispensé de timbrage Nantes Eraudière



9, rue Jeanne d'Arc  
44000 NANTES



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

### Ecrire pour Cap au SUD

- Tous les adhérent-e-s de SUD Education Loire-Atlantique sont invité-e-s à proposer des articles pour leur bulletin syndical.

### POUR NOUS CONTACTER

>> SUD Éducation Loire-Atlantique

9 rue Jeanne d'Arc - 44000 Nantes

Tél : 02 53 45 46 38

Mail : [sudeduc44@numericable.fr](mailto:sudeduc44@numericable.fr)

Site : <http://sudeduc44.free.fr>

Permanences à Nantes :

jeudi et vendredi